



© Photos d'Auré

Retour sur les conseils municipaux du 16 et du 30 décembre 2020 - Extraits -

En France, le Conseil Municipal est l'assemblée délibérante élue de la commune chargée de "régler par ses délibérations, les affaires de la commune". Pour le strict respect des mesures barrières relatives à la Covid-19, notamment la distanciation physique, la salle Gérard Philippe continue à abriter les réunions du conseil municipal, retransmises en direct sur la page Facebook de la Ville.

L'ordre du jour de la séance du mercredi 16 décembre était notamment consacré à :

Attributions d'aides exceptionnelles communales aux écoles maternelles et élémentaires dans le cadre de projets spécifiques pour l'année 2020/2021

Conformément à l'élaboration de divers projets culturels, sportifs et autres visant à favoriser les besoins éducatifs dans les écoles maternelles et élémentaires de la ville, le Maire a proposé au Conseil Municipal de soutenir financièrement ces initiatives après consultation des dossiers présentés et avis favorable de l'Inspection Départementale de l'Éducation Nationale.

→ Cette délibération est adoptée à l'unanimité

Convention pour l'attribution de subvention à l'association Sainte-Geneviève Sports (avenant n°1)

Au regard des critères fixés à Sainte Geneviève Sports (SGS) sur : les résultats sportifs, le nombre de licenciés, la qualité de l'encadrement fourni par les éducateurs, le niveau de compétitivité, la participation à la vie locale, la communication, la capacité d'autofinancement et les aspects complémentaires, la Ville attribue une subvention annuelle par le biais d'une convention entre les deux parties.

→ Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Utilisation des salles municipales et approbation des tarifs pour l'année 2021

La Ville a une volonté ferme de répondre aux besoins des particuliers Génovéfains et des Associations en matière de salle municipale pour permettre l'organisation d'activités festives, culturelles et citoyennes. Dans ce cadre, une tarification pour chaque salle est proposée selon sa capacité d'accueil et ses commodités.

→ Cette délibération est adoptée à l'unanimité

Adoption du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

En cas de catastrophe naturelle et/ou industrielle sur le territoire de la ville, le Maire est responsable de la mise en œuvre des premières mesures d'urgence. Pour ce faire, il établit un PCS prévoyant l'organisation de crise à mettre en place, comme le lui confère le code de la Sécurité Intérieure dans son article L713-3.

→ La présentation du PCS est adoptée à l'unanimité

Versement d'une subvention de soutien à l'association "Les 150" émanant du dispositif de la Convention Citoyenne pour le Climat

L'engagement de la Ville sur les actions liées à la préservation de l'Environnement, à l'Écologie, au Développement durable répond aux aspirations de l'association "les 150". Par conséquent, le Maire propose au Conseil Municipal de répondre à l'appel du 4 octobre lancé par les communes de Grande-Synthe, les Ponts-de-Cé, Paris et Ris-Orangis afin d'apporter un soutien moral et financier à l'association "Les 150". Une subvention de soutien à hauteur de 0,10 € par habitant lui est octroyée.

→ Cette délibération est adoptée à l'unanimité

Motion de soutien à la candidature commune de Sainte-Geneviève-des-Bois et de Saint-Michel-sur-Orge au label "Cité éducative"

Les deux villes ont toujours eu l'ambition de placer la question de l'éducation et de l'émancipation de la jeunesse des quartiers au cœur de leur action publique pour renouer avec la promesse d'égalité des chances et atténuer la montée des inégalités territoriales et sociales.

→ Cette motion est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour de la séance du mercredi 30 décembre était notamment consacré à :

Détermination des règles d'organisation d'une séance de l'assemblée délibérante à distance par visioconférence

L'article 6 de l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020 permet d'organiser à distance les réunions des Conseils Municipaux par visioconférence ou à défaut par audioconférence. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ainsi que les modalités supplémentaires telles que définies par les textes en vigueur.

→ Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Budgets supplémentaires du Service des Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) et du Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP)

Les deux établissements médico-sociaux sont sous tutelle budgétaire de l'Agence Régionale de Santé (ARS) avec une nomenclature comptable différente de celle utilisée pour la gestion du budget communal. La gestion budgétaire parallèle des deux nomenclatures occasionne des écritures comptables différentes qui doivent être réajustées à la demande du Trésorier Public ou de l'ARS.

→ Ces délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Date du prochain Conseil Municipal
Mercredi 19 mai 2021

Retrouvez les comptes rendus des conseils municipaux et l'ensemble des délibérations et décisions sur www.sgdb91.com